



Compte-Rendu Bureau CLE Authie du 28 juin 2022 Salle du conseil Mairie d'Auxi-le-Château

Membres présents :

Monsieur Henri DEJONGHE : Président de CLE

Monsieur Pascal SAILLIOT : Président de la commission thématique gestion des milieux aquatiques

Monsieur Patrick CRESTOT : Président de la commission thématique érosion, ruissellement et inondations

Monsieur Éric KRAEMER : Président de la commission thématique gestion de la ressource en eau

Monsieur Jean-Michel MAGNIER : Président de la commission thématique communication et développement du territoire

Monsieur Antoine FRICHOT : Animateur du SAGE Authie

Membres excusés :

Monsieur Francis PETIT : Vice-président de CLE

Monsieur Yves GILLE : Président du Symcéa

Madame Valérie CHERIGIE : Directrice du Symcéa

Ordre du jour :

1. Bilan du 1^{er} cycle 2022 des commissions thématiques

- Gestion des milieux aquatiques
- Erosion, ruissellement et inondations
- Gestion de la ressource en eau
- Communication et développement du territoire

2. Bilan des actions de communication

- Bilan des sorties terrains
- Bilan de la 1^{ère} newsletter
- Nouvelles idées d'actions

3. Points d'actualité

- Sollicitation de la CA2BM
- Autres points
- Calendrier

Pièce jointe au compte rendu :

- Présentation

Patrick CRESTOT présente la sollicitation qu'il a reçue de Monsieur DESEILLE expliquant les problématiques d'inondation en basse vallée de l'Authie et plus particulièrement autour de Villers-sur-Authie et les communes avoisinantes. Monsieur DESEILLE demande l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur les solutions envisageables et notamment sur la possibilité de curer l'Authie et la Baie.

Éric KRAEMER précise que cela fait 2 ans que Monsieur DESEILLE se manifeste malgré les différentes réponses qui lui sont apportées. Il rappelle qu'il a déjà été informé que curer l'Authie pourrait avoir un effet inverse en permettant à la mer d'entrer plus facilement dans l'Authie.

Pascal SAILLIOT indique qu'il est important de lui répondre en argumentant et en lui apportant les éléments attendus.

Remarque de Valérie CHERIGIE après envoi du compte rendu :

Le Symcécà n'a pas d'éléments « scientifiques » permettant de statuer sur le fonctionnement hydraulique de l'Authie aval et des émissaires latéraux notamment. Il serait opportun que la CLE puisse mettre autour de la table l'ensemble des structures concernées pour envisager de mener une expertise approfondie permettant de partager la connaissance autour des problématiques et des solutions pouvant être envisagées.

Propositions :

- Construire une réponse commune CLE Authie/Symcécà et envoyer un courrier à Monsieur DESEILLE

1. Bilan du 1^{er} cycle 2022 des commissions thématiques

Remarques :

Henri DEJONGHE remarque que ce sont souvent les mêmes débats qui reviennent lors des commissions thématiques notamment entre les représentants des chambres d'agriculture et certains autres membres des commissions thématiques.

Éric KRAMER rajoute que l'objectif des commissions est de trouver des solutions face aux problématiques de l'eau et non de désigner des coupables.

Pascal SAILLOT indique que les services de l'Etat ont un rôle à jouer dans l'apaisement de ces débats en apportant notamment des points réglementaires et d'actualité non discutables.

Jean Michel MAGNIER regrette l'absence des responsables des services communication des EPCI à la commission du 14 mars. Seul une personne de la communauté de communes Territoire Nord Picardie était présente.

Concernant la proposition de Christophe HEMAR, de prendre en compte également la continuité des cours d'eau pour la navigation ; il est remarqué qu'elle doit effectivement être prise en compte mais, qu'à ce jour, la fédération de canoë kayak ne s'est pas montrée pro active dans ce domaine.

Patrick CRESTOT précise que le SAGE peut prendre en compte la continuité pour la navigation mais ne doit pas faciliter forcément l'accès au cours d'eau pour ce type d'activité. Elles doivent être encadrées au maximum pour ne pas engendrer d'impacts néfastes sur le cours d'eau.

Jean-Michel MAGNIER signale que les documents d'urbanisme qui sont en révision ou en élaboration aujourd'hui, prennent en compte les zonages pluviaux. Il précise également, concernant la proposition de disposition de préserver les prairies stratégiques en les intégrant dans les documents d'urbanismes que l'Etat a un rôle à jouer. En effet, c'est lui qui valide à la fois ces documents, par conséquent les éventuelles prairies stratégiques, mais également qui autorise ou non le retournement de ces prairies.

Concernant la proposition de disposition axée sur la coordination des actions agronomiques mises en place sur le territoire, Henri DEJONGHE souhaite également en plus de coordonner,

de promouvoir ces actions et d'autres expérimentées à l'extérieur, intéressantes et adaptables à l'échelle du territoire.

Propositions :

- Organisation une commission communication commune avec la CLE Canche en insistant sur la présence de tous les services communication des EPCI.
- Se renseigner sur la réalité de diffusion de la newsletter par les EPCI
- Prendre en compte le rétablissement de la continuité pour la navigation dans le SAGE : *« les projets de RCE sur les ouvrages n'ayant pas d'usage économique ni de potentiel hydroélectrique rétablissent la continuité longitudinale du cours d'eau permettant à la fois la continuité écologique et sédimentaire **mais aussi pour la navigation**. Ces projets priorisent dans l'ordre suivant et en accord avec les propriétaires : l'effacement, le contournement par la mise en place d'un bras de déviation et la mise en place d'une passe à poissons.*
- Rajouter l'action de promotion dans la proposition de disposition en lien avec la coordination des actions agronomiques sur le territoire : *« une **coordination et une promotion des actions agronomiques mises en place sur le territoire sont réalisées à l'échelle du bassin**. Cette stratégie encourage et sensibilise les groupes d'agriculteurs à mettre en place des techniques agronomiques permettant de lutter contre l'érosion et le ruissellement notamment sur les secteurs producteurs : agriculture de conservation du sol, assolement concerté, agroforesterie. »*

2. Bilan des actions de communication

Bilans des sorties terrains

Remarques :

Pascal SAILLIOT propose, à l'occasion d'une sortie terrain, d'inviter le Président du Comité de bassin et/ou le directeur de l'Agence de l'eau pour faire la relation entre le SDAGE Artois Picardie et le SAGE de l'Authie et pour présenter les attentes du SDAGE par rapport à notre territoire. Cela pourrait mobiliser le maximum de personnes.

Henri DEJONGHE, propose, pour sensibiliser le grand public sur l'intérêt du cours d'eau et de la ressource en eau, de réfléchir à définir un parcours le long de l'Authie, aux fins d'organiser des auto-découvertes des problématiques et des richesses du territoire. L'objectif serait d'inciter les habitants à découvrir certains lieux physiques, porteurs de problématiques ou de connaissance du fonctionnement de l'écosystème vallée.

Il propose également la mise en place d'un challenge inter-écoles, voire le développement d'une correspondance scolaire à l'échelle de la vallée sur des sujets relatifs à la partie du cours d'eau qui les concerne.

Pascal SAILLIOT rajoute que des projets peuvent être mis en place avec des classes sur une année scolaire entière. Des appels à projet sont notamment diffusés chaque année par l'Agence de l'eau.

Propositions :

- Organiser la sortie « zones humides » le même jour que la commission thématique « gestion des milieux aquatiques »
- Profiter de la tournée de l'Agence de l'eau sur les territoires, pour organiser une sortie zone humide et enchaîner avec la commission thématique gestion des milieux aquatiques derrière
- Profiter de la commission communication commune avec la CLE Canche pour discuter de ces propositions

Bilan de la 1^{ère} newsletter

Remarques :

Jean Michel MAGNIER souhaite que la CLE précise bien aux EPCI, lors de l'envoi de la newsletter, d'intégrer sur leur support de communication et de l'envoyer à tous les élus de leur territoire.

Henri DEJONGHE rajoute qu'il est important que même les Elus des EPCI qui ne sont pas directement concernés par le SAGE de l'Authie, puissent avoir connaissance des newsletters pour être informés de ce qui se passe en termes d'actions sur le territoire.

Propositions :

- Vérifier si tous les EPCI ont bien diffusé la 1^{ère} newsletter de façon numérique sur leur territoire

3. Points d'actualité

Sollicitation de la CA2BM

La CLE a reçu un courrier de la CA2BM relatif à leur projet de « réalisation du système d'endiguement Authie Nord ». Ce projet impactera des zones humides et par conséquent la CA2BM doit compenser en restaurant d'autres sites sur le territoire.

Ils nous sollicitent afin qu'on valide leurs sites compensatoires dans notre catégorie des zones humides à restaurer.

Cependant, la CLE de l'Authie n'a pas encore défini les 3 catégories de zones humides demandées par la disposition A.9-1 du même SDAGE à savoir, les ZH à préserver, celles à restaurer et celles à enjeu agricole. Elle a en effet validé en commission et en séance plénière, l'opportunité de se lier au projet de cartographie nationale des zones humides en cours sur notre territoire.

Par conséquent, et comme l'indique également le SDAGE dans sa disposition A-9.5, la CA2BM se verrait contrainte d'instaurer une compensation à 300%, à moins que la CLE intègre par anticipation, les sites compensatoires proposés dans une liste partielle de zones humides à restaurer et donne un avis favorable à la demande de l'EPCI.

Le 17 mai, une réunion s'est tenue entre la CA2BM, la DDTM62, l'OFB, le Symcésa et la CLE pour éclaircir la situation. Le dossier déposé par la CA2BM manquait de certains éléments techniques pour les sites de compensation proposés.

Il a été par conséquent proposé, en accord avec les différentes structures concernées présentes ce jour-là (OFB, DDTM du Pas-de-Calais, Symcéa), que la CLE attende le dépôt du prochain dossier qui recueillera un nouvel avis de l'OFB.

Le Bureau de la CLE donne son accord pour intégrer les 3 sites de compensation proposés par la CA2BM dans la catégorie des zones humides à restaurer du SAGE de l'Authie sous réserve d'un avis favorable de l'OFB après analyse des compléments et études demandés.

Remarques :

Pascal SAILLIOT rappelle que les porteurs de projet ne doivent pas oublier la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ». C'est-à-dire que l'impact des projets sur la ressource en eau et plus particulièrement sur les zones humides, doit être en priorité l'évitement. La CLE doit être là pour le rappeler.

Autres points

- Changement de représentant du Groupement de Défense Aquacole dans la CLE :
→ Monsieur Robert JORGENSEN, Président du GDS Pas-de-Calais, remplace Bernard BEZU

Calendrier prévisionnel :

Des options de dates ont été prises en bureau mais sont susceptibles d'être modifiées par rapport à l'agenda général. Les lieux seront communiqués à l'envoi des invitations.

- CT 2érosion, ruissellement et inondations → **mardi 20 septembre à 9h30**
Pour des raisons d'organisation, la commission thématique aura finalement lieu le jeudi 22 septembre à 9h30
- CT 1 gestion des milieux aquatiques → **mardi 27 septembre à 9h30**
- CT 3 gestion de la ressource en eau → **mardi 18 octobre à 9h30**
- CT 4 communication et développement du territoire → **lundi 14 novembre à 9h30 à la Mairie de DOULLENS**

L'ordre du jour étant épuisé, Henri DEJONGHE remercie les membres du bureau et clôture la séance

Henri DEJONGHE, Président de CLE Authie

